INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, mardi le troisième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf, à **10:30** h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Quorum sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie

19-12-94 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre jour tel que présenté, mais en retirant l'item 4.

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 12/11/2019.
3.- Approbation des comptes à payer
4.- *Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 30 novembre 2019.*
5.- Adjudication de l'A.O. 19-04, contrat de disposition des boues.
6.- Adjudication de l'A.O. 19-05, contrat auditeurs externe 2019-2021.
7.- Mandat à une firme pour l'assistance et l'impartition comptable 2020.
8.- Transfert budgétaire 2020.
9.- Présentation du rapport Aquatech d'octobre 2019.
10. - Varia
11- Question du public.
12- Levée de l'assemblée.

19-12-95 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 12 NOVEMBRE 2019.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette , appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 12 novembre 2019.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

19-12-96

No de résolution ou annotation

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de $ 241,492.82 et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de $ 8,033.26 pour un montant total de $ 249,526.08.

19-12-97

CORRESPONDANCE

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

19-12-98

ADOPTION DU CONTRAT A.O. 19-04 ÉVACUATION, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU ÉLIMINATION DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions public (appel d'offres #19-04) ont été demandés le 4 novembre et que le 28 novembre 2019, suite à une ouverture publique la Régie a reçu les soumissions suivantes pour un terme exigé de 24 mois:

Entreprises:	prix
JMV Environnement.	4,321,220.40$
Environnement Viridis inc..	3,793,485.15$

CONSIDÉRANT l'évaluation de la firme Aquatech en date du 28 novembre 2019 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que l'offre de Environnement Viridis est a plus basse;

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

Que le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour l'évacuation, transport, valorisation et /ou élimination des boues de l'usine d'épuration à l'entreprise Environnement Viridis, 1611 rue de l'industrie Beloeil, Qc J3G 0S5, plus bas soumissionnaire conforme, et ce pour un montant de 3,793,485.15$ (trois million sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et quinze cents) toutes taxes incluses, le tout conformément au devis d'appel d'offres #19-04 , aux conditions afférentes, et dans le respect des lois et règlements des autorités gouvernementales

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

19-12-99

No de résolution ou annotation

ADJUDICATION DU CONTRAT A.O. 19-05 POUR SERVICES PROFESSSIONNELS D'AUDITEURS EXTERNES DE 2019 à 2021.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que des soumissions ont été demandées sur invitation pour les services professionnels d'auditeurs externes et que le 20 novembre 2019 la Régie a reçu les soumissions suivantes :

Raymond Chabot Grant Thornton
Gaudreau Poirier Inc.
MBBA s.e.n.c.r.l.
Groupe LLG à décliné l'invitation

Le Conseil d'administration en prend connaissance et;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la conformité des offres a été effectuée par un comité de sélection formé à cette fin, et qu'il s'en est suivi une évaluation des offres par pointage, jugée en fonction des critères de qualité et de prix.

CONSIDÉRANT que le comité de sélection de la RAEBL recommande au Conseil de la Régie l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, à savoir MBBA s.e.n.c.r.l., ayant obtenu la note de 44,3

POUR CES MOTIFS, après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde à l'entreprise MBBA s.e.n.c.r.l., 2030 boul. Pie-IX, bureau 450 Montréal, (Québec) H1V 2C8 le contrat de services professionnels d'auditeurs externes couvrant les années 2019 à 2021, pour le prix de TRENTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS ($ 31,388.00), taxes incluses, le tout conformément au devis de soumission de l'A.O. 2019-05.

19-12-100

MANDAT CONCERNANT L'IMPARTITION COMPTABLE.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que les normes comptables du domaine municipal se sont complexifiés ces dernière années et suivant le rapport de la firme Macogep concernant l'optimisation des ressources, il y a lieu d'en poursuivre la 3e recommandation, soit l'impartition comptable:

CONSIDRANT QUE l'entreprise Michel Beaulieu CPA inc. est bien au fait du fonctionnement de la comptabilité de la Régie et en mesure de procéder à l'impartition comptable couvrant l'année 2020.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate l'entreprise Michel Beaulieu CPA inc pour effectuer les services d'impartition comptable de la RAEBL couvrant l'année financière 2020 et ce, pour un montant de $ 21,650.00 plus taxes, le tout selon l'offre de services datée du 12 novembre 2019.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation 10-12-1101

TRANSFERTS BUDGETAIRES

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Secrétaire-trésorier à transférer si nécessaire les montants () vers l'un ou l'autre des postes suivants:

(A)	$ 125,000 du poste 242			
	$ 35,000 du poste 243			
	$ 20,000 du poste 252			
	$ 50,000 du poste 282			
		aux postes :		
		231	pour $	2,000.
		232	pour $	3,000.
		233	pour $	6,000.
		234	pour $	11,000.
		261	pour $	3,000.
		262	pour $	35,000.
		263	pour $	50,000.
		299	pour $	10,000.
		300	pour $	10,000.
		310	pour $	100,000.

(B)	$ 170,000 du poste 281			
	$ 280,000 du poste 599			
		au poste :		
		269	pour $	450,000.

231 (Téléphone)
232 (Service d'entretien)
233 (Coupe du gazon)
234 (Enlèvement de la neige)
242 (Honoraires - Aquatech)
243 (Mesures des débits)
252 (Honoraires vérificateurs)
261 (avis public)
262 (Pièces de rechange)
263 (Main d'oeuvre-réparations)
269 (Disposition des boues)
281 (Électricité)
282 (Huile-gazoline)
299 (Frais divers)
300 (Frais immobilisation)
310 (Réparation majeurs)
599 (surplus budgétaires accumulées)

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

19-12-102

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS D'OCTOBRE 2019.

La firme Aquatech donne communication et présentation du rapport d'exploitation d'octobre 2019 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-12-103

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M, Donat Serres, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

1641

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)